



Séance du 29 avril 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-042	Attribution de subvention au Comité des fêtes	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 12 MAI 2026 Publication sur le site internet municipal le : 13 MAI 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, M. RIBES, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M.L. VOLAND, R. PEYROL.

EXCUSES : S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, L. MOREL représentée par A. RUBIOLO, S. BOURAS représentée par G. SORBA, N. FRATE représentée par D. CAMHI, S. MENEUT représentée par C. MARIE, J-M. ARNAUD représenté par M. CUTILLO.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu la loi n°2014-856 sur l'économie sociale et solidaire,
- Vu les subventions déjà attribuées aux associations au titre de l'année 2025,
- Considérant le vote du budget par la délibération n°2025-036.
- Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent attribuer des subventions à des associations présentant un intérêt communal.

Comité officiel des fêtes de Saint Cannat

Un accord verbal a été donné au Comité des fêtes qui souhaitait réaliser des décorations festives lors du marché de Noël 2025, pour une participation financière municipale. Cette décoration a eu un coût de 1.367 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, V. BAUME ne prenant pas part au vote, **DECIDE** :

- De voter une subvention de 800 € au Comité officiel des fêtes de Saint Cannat, au titre des actions spécifiques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Alexis CHIABRANDO

Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI




Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

2026-042

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-12T14-32-45.00 (MI269723702)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260429-2026-042-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution de subvention au Comité des fêtes

Date de décision : 29/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-042 Attribution de subvention au Comité des fêtes.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé	Date 12/05/26 à 14:32	Par ELSENHEIMER Sophie
Transmis	Date 12/05/26 à 14:32	Par ELSENHEIMER Sophie
Accusé de réception	Date 12/05/26 à 14:39	